



Rennes, le 19/01/2023

OFFRE D'EMPLOI
UN.E ASSISTANT.E SOCIALE
En contrat à durée indéterminée
Pour un des établissements de l'ARASS : CAMSP LONGS CHAMPS

Depuis 1982, l'**ARASS** (Association pour la **R**éalisation d'**A**ctions **S**ociales **S**pécialisées) est un acteur engagé qui intervient sur le champ de la **protection de l'enfance** et du secteur **médico-social**.

Elle emploie plus de **420 professionnels** qui s'investissent dans le cadre d'actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques **auprès de plus de 1 800 enfants, adolescents et jeunes majeurs** ayant des difficultés d'adaptation sur les départements de **l'Ille et Vilaine (35)**, des **Côtes d'Armor (22)** et du **Morbihan (56)**.

L'**ARASS** poursuit son développement et œuvre à la création de services innovants afin d'apporter des réponses en adéquation avec les besoins de prise en charge et d'accompagnement des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur la région Bretagne.

Le **Centre d'Action Médico-Social Précoce** est constitué d'une équipe pluridisciplinaire investie et accueillante (assistantes sociales, éducatrice, ergothérapeute, orthophonistes, pédiatre, pédopsychiatre, psychomotriciens, psychologues, secrétaires – 8,3 ETP – 18 professionnels).

Le CAMSP s'adresse aux enfants de 0 à 6 ans, présentant des difficultés de développement ou des troubles avérés, entraînant un risque de handicap ou un handicap avéré. Il assure **l'accueil, l'écoute** des familles, le **dépistage** des déficits ou handicap, et la **prévention** de leur aggravation, les soins et **l'accompagnement** soutenant l'enfant dans un milieu ordinaire de vie.

Les modalités d'accompagnement sont diversifiées : accompagnement social et éducatif, suivi thérapeutique individuel et de groupe, bilans/évaluations fonctionnelles.

L'ARASS recrute pour le CAMSP Longs Champs :

- **Contrat à durée indéterminée**
- 0,40 ETP
- Présence indispensable le lundi
- **À pourvoir dès que possible**
- Convention collective 66
- **Avantages : congés supplémentaires (18 jours de congés trimestriels par an), compte épargne temps (CET), mutuelle, œuvres sociales (chèques vacances).**
- **Poste basé à Rennes.**

MISSIONS :

L'intervention de l'assistant.e social.e s'inscrit dans le cadre du projet de soin coordonné par le médecin du Camsp au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Il.Elle est amené.e à :

- Contribuer à l'élaboration du projet personnalisé de l'enfant ;
- Ecouter, accompagner et conseiller les familles dans des démarches administratives (constitution dossier MDPH, CAF) ou dans l'organisation dans la vie quotidienne (crèche, scolarisation, ALSM...);
- Participer à toute action susceptible de prévenir ou de remédier à des difficultés sociales ou médico-sociales ;
- Travailler en relation étroite avec les médecins du CAMSP et l'ensemble des membres de l'équipe ;
- Etre en lien avec les partenaires et services extérieurs, plus particulièrement les services éducatifs et sociaux (CPFS, CDAS, ASE) ;
- Concourir à enrichir la réflexion dans le cadre de l'équipe pluridisciplinaire ;

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement ainsi que des projets sociaux et éducatifs ;
- Participer aux réunions cliniques et institutionnelles.

PROFIL ET COMPETENCES REQUIS :

- Titulaire d'un diplôme d'assistant social,
- Permis de conduire B,

Savoir-faire :

- Capacité à travailler en collaboration avec les équipes, les familles et les partenaires ;
- Bonne connaissance de la législation en vigueur et notamment dans le champ du handicap.

Savoir-être :

- Capacité d'observation, de relationnel et d'écoute ;
- Autonomie et souplesse permettant la prise d'initiatives dans un cadre donné ;
- Posture professionnelle en adéquation avec les valeurs fortes portées par l'ARASS sur un plan humain et sociétal (Bienveillance, travail collaboratif, écoute, partage...).

Les candidatures (**CV + lettre de motivation**) doivent être adressées **au plus tard le 31/01/2023**

Sous référence : **CDI-CAMSP-AS-2023-01** à :

Madame Emilie CHIRON

Directrice des pôles CMPP-CAMSP
14 rue du Pâtis Tâtelin
35700 Rennes

Merci de privilégier l'envoi par e-mail à patricia.le-bras@arass.fr

Information aux candidat.es

Sauf indication contraire de votre part, nous conserverons votre dossier de candidature pendant une durée maximale de 24 mois. A l'issue, vos données personnelles seront totalement supprimées de nos fichiers.

En application de la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et du Décret n°2021-1040 du 7 août 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire :

A compter du 15/09/2021, pour exercer vos fonctions au sein de l'ARASS, vous devrez justifier soit :

- 1) **d'une preuve de sa vaccination** (certificat de statut vaccinal attestant d'un **schéma vaccinal complet**) ;
- 2) d'une preuve de vaccination **partielle** et test virologique inférieur à 72h ;
- 3) d'un justificatif de **contre-indication médicale** à la vaccination ;

4) d'un **certificat de rétablissement à la Covid-19 en cours de validité** (actuellement, ce certificat doit dater d'au moins 11 jours et d'au plus 6 mois), sachant qu'au terme de sa validité vous devrez présenter un certificat de statut vaccinal attestant d'un schéma vaccinal complet.

5) **L'entrée en vigueur de cette obligation vaccinale sera définitive au 15 octobre 2021.**